

L'accord de libre-échange avec la Chine renforce notre compétitivité

Berne, le 10 décembre 2013

Communiqué

L'accord de libre-échange avec la Chine renforce notre compétitivité

Le PLR salue le rejet des renégociations par le Conseil national

Le PLR. Les Libéraux-Radicaux salue la décision prise aujourd'hui par le Conseil national de se prononcer en faveur de l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine. L'accord, négocié par le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, ne favorise pas seulement l'accès aux marchés et la compétitivité de la Suisse, mais est également une étape importante vers le renforcement des relations entre les deux pays. Le PLR rejette la demande de renvoi du PS : la renégociation des aspects individuels n'améliorerait pas les conditions, mais provoquerait un blocage de l'ensemble de la procédure. Le PLR rejette également le lancement d'un référendum, les conditions constitutionnelles ne sont pas remplies.

Après l'Union européenne et les Etats-Unis, la Chine est le troisième plus grand marché d'exportation pour la Suisse. En 2012, le volume des échanges entre la Suisse et la Chine avoisinait les 18 milliards de francs, et ce avec une forte tendance à la hausse. Fin 2011, l'investissement direct de la Suisse en Chine s'élevait à plus de 13 milliards de francs suisses.

Renforcement de notre compétitivité

Grâce à cela, la Suisse deviendrait le dixième plus important investisseur direct de la Chine. En tant que pays dépendant des exportations sur les différents marchés à travers le monde, la Suisse a un intérêt particulier dans la conclusion d'accords commerciaux. Ils représentent l'un des piliers centraux de la politique suisse en matière d'ouverture des marchés et de renforcement des conditions de commerce extérieur.

L'accord, signé le 6 juillet 2013 à Pékin par le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, améliore l'accès au marché et la sécurité juridique dans le commerce avec l'important et dynamique marché chinois. La compétitivité de l'économie suisse est ainsi renforcée.

Droit des travailleurs : un accord plus étendu avec la Chine

Le PLR se félicite de la décision prise aujourd'hui par le Conseil national d'approuver l'accord avec la Chine. En même temps, nous rejetons la proposition de renvoi demandée par le PS, et qui exige un sérieux compte rendu sur le respect des droits de l'homme. A ce sujet, la Chine mène des dialogues bilatéraux avec un petit nombre d'Etats. La Suisse fût la première à en parler dès 1991. Le nouveau droit pénal entré en vigueur en 2013 a permis de réaliser quelques progrès. Les aveux forcés,

L'accord de libre-échange avec la Chine renforce notre compétitivité

par exemple, ne sont plus admis comme moyen de preuves et l'accès des défenseurs à leurs mandants a été facilité.

Aux yeux du PLR, une renégociation des aspects individuels serait problématique, car cela bloquerait l'entier du processus. Le maintien du dialogue devrait permettre de plus grandes avancées pour les droits de l'homme.

En outre, le PLR est d'avis que davantage de commerce en Chine est bénéfique pour la classe moyenne et donc renforce aussi son droit de regard politique. Surtout sur le plan du droit des travailleurs, notre ministre de l'économie a été en mesure de fixer un accord encore plus étendu avec la Chine. C'est pourquoi le PLR soutient la collaboration novatrice avec la Chine, l'un de nos principaux partenaires commerciaux – **par amour de la Suisse.**

Contacts:

- Christian Lüscher, vice-président, 079 355 37 52
- Jean-René Germanier, conseiller national, 079 628 66 20
- Pia Guggenbühl, cheffe de la communication, 079 566 60 10
- Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48